

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

1974

30 MAI 2011 – PARIS

ART CONTEMPORAIN 2

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

ART
CONTEMPORAIN 2

LUNDI 30 MAI 2011
PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT
À 14H30



The background of the entire page is a vibrant, abstract geometric composition. It features a dense arrangement of bold, flat shapes in primary colors: red, blue, yellow, and black. These shapes include rectangles, squares, circles, and stylized, rounded forms that overlap and interlock, creating a complex, layered visual effect. The overall style is reminiscent of mid-20th-century abstract art, possibly influenced by Piet Mondrian or similar geometric abstractionists.

**ART
CONTEMPORAIN 2**

LUNDI 30 MAI 2011 À 14H30
PARIS – HOTEL MARCEL DASSAULT



ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F.TAJAN

Hôtel Marcel Dassault
7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

DIRECTEURS ASSOCIÉS

Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

ART CONTEMPORAIN 2
VENTE N°1974 - 1974B

Commissaire-priseur
Francis Briest

Spécialistes
Martin Guesnet
Directeur associé
+33 (0)1 42 99 20 31
mguesnet@artcurial.com

Hugues Sébilleau,
Arnaud Oliveux
Spécialistes
+33 (0)1 42 99 16 35 / 16 28
hsebilleau@artcurial.com
aoliveux@artcurial.com

Gioia Sardagna Ferrari
Spécialiste Italie
+33 (0)1 42 99 20 36
gsardagnaferrari@artcurial.com

Harold Wilmotte
Spécialiste junior
+33 (0)1 42 99 16 24
hwilmotte@artcurial.com

Florence Latieule
Catalogueur
+33 (0)1 42 99 20 38
flatieule@artcurial.com

Renseignements
Sophie Cariguel
+33 (0)1 42 99 20 04
scariguel@artcurial.com

Recherche et authentification
Jessica Cavaleiro
+33 (0)1 42 99 20 08
jcavaleiro@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES:

Jeudi 26 mai 2011
11–19h

Vendredi 27 mai 2011
11–19h

Samedi 28 mai 2011
11–19h

Dimanche 29 mai 2011
10–15h

VENTE LE LUNDI 30 MAI
À 14H30

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Sandrine Abdelli
+33 (0)1 42 99 20 06
sabdelli@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Nicole Frerejean
+33 (0)1 42 99 20 45
nfrerejean@artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone

Anne-Sophie Masson
+33 (0)1 42 99 20 51
bids@artcurial.com

INDEX

A
ADAMI, Valerio — **432**
ADAMS, Norman — **353**
AESCHBACHER, Arthur — **374**
ALECHINSKY, Pierre — **349**
APPEL, Karel — **348**
ARAKI, Nobuyoshi — **462**
ARDEN-QUIN, Carmelo — **264 à 266**
ARMAN — **378, 379, 384, 393, 394, 400, 401**
ARMLEDER, John — **441**
ARROYO, Eduardo — **413**
AUBERTIN, Bernard — **360 à 362**

B
BAJ, Enrico — **351**
BARBIER, Gilles — **455**
BEN — **430**
BEOTHY, Etienne — **263**
BETTENCOURT, Pierre — **341**
BLAIS, Jean-Charles — **436, 437**
BOIX-VIVES, Anselme — **333**
BOTO, Martha — **274**
BRYEN, Camille — **288, 289**

C
CESAR — **376, 381 à 383, 385, 396**
CHAISSAC, Gaston — **318 à 327**
CHAPOVAL, Youla — **255 à 258**
CHARCHOUNE, Serge — **278, 279**
CHRISTOFOROU, John — **340**
COMBAS, Robert — **433 à 435, 438**
CRUZ-DIEZ, Carlos — **273A**
CUECO, Henri — **412**

D
DADO — **337, 338**
DEBRE, Olivier — **296**
DELAHAYE, Luc — **456**
DELVOYE, Wim — **451, 452**
DESCHAMPS, Gérard — **399**
DESGRANDCHAMPS, Marc — **445**
DEWASNE, Jean — **270 à 272**
DMITRIENKO, Pierre — **311**
DUBUFFET, Jean — **357**
DUFOUR, Bernard — **277**

E
ELDEROGLU, Abidin — **307**
ERRO, Gudmundur — **416, 417**

F
FABRE, Jan — **449**
FARHI, Jean-Claude — **398**
FASSIANOS, Alexandre — **343, 344**
FAUTRIER, Jean — **282**
FILLIOU, Robert — **370**
FONTANA, Lucio — **356**
FRANCIS, Sam — **290**

G
GAROUSTE, Gérard — **439**
GASIOROWSKI, Gérard — **369**
GAUTHIER, Oscar — **310**
GERMAIN, Jacques — **309**
GILLET, Roger Edgar — **332**
GILLI, Claude — **380**
GOLDIN, Nan — **363, 364**
GREEN, Gregory — **454**

H
HAINS, Raymond — **375, 377**
HAJDU, Etienne — **313, 314**
HANTAI, Simon — **276**
HARING, Keith — **407**
HARTUNG, Hans — **300**
HEROLD, Jacques — **331**
HIQUILY, Philippe — **316, 317**
HIRST, Damien — **440**
HUSAIN, Maqbool Fida — **354**

J
JACQUET, Alain — **415**
JORN, Asger — **350**
JOURNIAC, Michel — **372**

K
KIJNO, Ladislav — **293**
KLASEN, Peter — **418, 421**
KLEIN, William — **275**

L
LACASSE, Joseph — **308**
LAM, Wifredo — **280**
LANSKOY, André — **305, 312**
LEPPIEN, Jean — **259 à 261**
LINDSTROM, Bengt — **352**
LJUBA — **334 à 336**
LUCARIELLO, Saverio — **459 à 461**

M
MARFAING, André — **303, 304**
Markus MUNTEAN / Adi ROSENBLUM — **446**
MATTA, Roberto — **283**
MERCIER, Mathieu — **444**
MESSAGIER, Jean — **297**
MICHAUX, Henri — **281**
MOLNAR, Vera — **268, 269**
MUSIC, Zoran Antonio — **345**

N
NEMOURS, Aurélie — **267**
NESBITT, Lowell — **420**
NITKOWSKI, Stani — **342**

O
OLDENBURG, Claes — **402 à 404**

P
PASQUA, Philippe — **445A, 448**
PEINADO, Bruno — **457**
PINCEMIN, Jean-Pierre — **359**
PONCET, Antoine — **315**
PRASSINOS, Mario — **329, 330**

R
RAUSCHENBERG, Robert — **405**
RAYNAUD, Jean-Pierre — **386 à 392**
RAYSSE, Martial — **294**
ROOSKENS, Anton — **346, 347**

S
SANDORFI, Istvan — **425 à 427**
SCHIFANO, Mario — **431**
SCHLOSSER, Gérard — **422, 423, 423A, 424**
SEGUI, Antonio — **414, 428, 429**
SOMA MASHE, Jivya — **355**
SPEEDY GRAPHITO — **442**

T
T'ANG HAYWEN — **298, 299**
TATAH, Djamel — **443**
TING, Walasse — **419, 301**
TITUS-CARMEL, Gérard — **365 à 367**
TSCHANG (CHANG)-YEUL, Kim — **368**
TURAN, Selim — **306**
TUTTLE, Richard — **371**

V
VELICKOVIC, Vladimir — **339**
VERNA, Jean-Luc — **447**
VIALLAT, Claude — **358**
VIEIRA DA SILVA, Maria Elena — **284 à 287**
VON EBNETH, Lajos — **262**

W
WANG KEPING — **453**
WARHOL, Andy — **406, 408, 411**
WESSELMANN, Tom — **409, 410**
WOLMAN, Gil Joseph — **373**

X
XENAKIS, Constantin — **273**

Y
YOSHIDA, Kimiko **458**

Z
ZACK, Léon — **291, 292**
ZANGS, Herbert — **363, 364**

À partir de 14h30

ART CONTEMPORAIN 2
LOTS 215 À 464

Ensemble de 40 œuvres provenant
de la Succession Michel Seuphor
Lots 215 à 254

Ensemble de 10 œuvres
de G. Chaissac

Collection de Mme C. France
Lots 318 à 321



Ensemble de 40 œuvres provenant de la succession Michel Seuphor

Les lots n°215 à 254 seront inscrits sur le procès verbal de Francis Briest, Commissaire Priseur Judiciaire. Ces lots sont soumis aux frais légaux de 14,352 % TTC.

Michel Seuphor par Serge Lemoine

L'exposition Mondrian qui vient de s'achever au Centre Pompidou aura permis de se rappeler la figure de Michel Seuphor qui fréquenta l'artiste hollandais dans les années 20 à Paris et sur lequel il rédigea la première monographie en 1956. Mais Michel Seuphor fut bien plus que l'ami de Mondrian, d'abord un poète, puis un écrivain aux multiples facettes, un critique d'art influent, un théoricien et le créateur de la revue *Cercle et carré*, un historien de l'art auteur de nombreux ouvrages importants, un artiste enfin, activité à laquelle il s'est beaucoup consacré des années 50 jusqu'à la fin de sa vie.

Michel Seuphor était flamand, né Fernant Berckelaers à Anvers en 1901. Il se fait d'abord connaître dans son pays où les Wallons étaient alors majoritaires comme militant de la cause flamande, puis comme poète et éditeur de la revue *Het Overzicht* (Le Panorama), qu'il a fondée en 1921 avec Geert Pijnenburg. Cette revue politique et culturelle, qui comprendra 24 numéros jusqu'en 1925, s'orientera de plus en plus vers les arts plastiques et les courants internationaux d'avant- garde, tels que le dadaïsme, le constructivisme, le mouvement De Stijl, dont témoignent par exemple, outre les articles et les participations de divers auteurs, les extraordinaires couvertures qui sont confiées à partir du n° 13 en 1923 à des artistes tels que Jozef Peeters, Karel Maes, Victor Servranckx, Robert Delaunay, J. J. P. Oud ou encore László Moholy-Nagy.

Michel Seuphor est en effet à ce moment lié avec les principaux artistes belges d'avant-garde et en particulier le dadaïste Paul Joostens,



© Florence Henri

Michel Seuphor chez Florence Henri, 1928

quand il se rend à Berlin en 1922, à Paris et aux Pays-Bas en 1923 et noue des relations avec de nombreux artistes et poètes tels que Fernand Léger, Piet Mondrian, Moholy-Nagy, Picasso, Constantin Brancusi, Luigi Russolo, Enrico Prampolini, Walter Gropius, ainsi que Tristan Tzara, F. –T. Marinetti, Blaise Cendrars, Paul Dermée, Herwarth Walden et Paul Westheim. Il adopte définitivement le pseudonyme de Michel Seuphor, anagramme d'Orpheus qu'il avait créé en 1918, et s'installe à Paris en 1925. C'est à ce moment qu'il se met à fréquenter assidûment l'atelier de Mondrian, rue du Départ. Il se lie aussi avec Jean Arp et Sophie Taeuber, le peintre Evsa Model qui avait fondé et animait la librairie *L'Esthétique* boulevard du Montparnasse et le photographe André Kertesz, qui venait d'arriver de Hongrie.

Avec Paul Dermée, le créateur de la revue *L'Esprit nouveau*, dont la parution, sous la direction de Le Corbusier et d'Ozenfant, venait de cesser, Michel Seuphor reprend l'idée d'une revue artistique internationale, qu'il fonde en 1927 avec la collaboration de Prampolini sous le titre *Documents internationaux de l'Esprit Nouveau*, qui ne comprendra qu'un seul numéro. Lié avec tous les artistes et écrivains d'avant-garde français et étrangers, il publie textes, préfaces, essais sur l'art, recueils de poèmes (celui intitulé *Lecture élémentaire* a sa couverture dessinée par Evsa Model), une pièce de théâtre (*L'éphémère est éternel*, écrite en 1926, pour laquelle Mondrian compose les décors et qui ne sera représentée qu'en 1974), en organisant des expositions, en particulier à la galerie Povolotsky, rue Bonaparte. Il joue un grand rôle dans la défense de l'art abstrait et s'engage plus avant en créant avec le peintre uruguayen Joaquín Torres-García un groupement d'artistes sous le nom de *Cercle et Carré*, où se retrouvent des peintres, des sculpteurs, des poètes, des musiciens, des architectes, tels que Mondrian, Russolo, Vantongerloo, Arp, mais aussi des nouveaux venus comme Jean Gorin et Marcelle Cahn. Une revue, dont Michel Seuphor est le rédacteur et qui comprendra 3 numéros, paraît en 1930, tandis qu'une exposition de groupe est organisée à la Galerie 23, rue La Boétie. Si cette manifestation reçut peu de visiteurs et ne connut à l'époque qu'un retentissement limité, elle sera par la suite dotée d'une grande aura, en raison du nombre et de la qualité de ses participants, ainsi que de l'originalité de la démarche qui cherchait à atteindre la « synthèse des arts ». L'entreprise s'arrêtera à cause de la maladie de Michel Seuphor, obligé de partir en convalescence, et des dissensions dans le milieu des artistes abstraits, Théo van Doesburg

ayant constitué la même année un mouvement concurrent baptisé « Art concret ». C'est ensuite l'association « Abstraction-Création art non figuratif », créée en 1931 par Auguste Herbin et Georges Vantongerloo, qui prendra le relais de ce que *Cercle et Carré* avait initié, mais sans Michel Seuphor, occupé à d'autres tâches et qui s'oriente bientôt dans une autre voie : il se charge d'abord avec le poète polonais Jan Brzekowski et le peintre Henryk Stazewski de constituer à Paris la « collection internationale d'art nouveau », qui sera donnée à la ville de Lodz en Pologne. Son évolution personnelle le conduit d'autre part en 1932 à devenir un catholique fervent. En proie à une crise mystique, Michel Seuphor commence une nouvelle vie, quitte Paris en 1934 et se retire avec son épouse à Anduze dans le Gard, où il va se consacrer à la réflexion et à la création littéraire, publiant un bulletin, des poèmes, puis un roman à clefs, largement autobiographique, *Les évasions d'Olivier Trickmansholm*, dans lequel il relate ses débuts et son activité à Paris et qui paraît en 1939. Il s'engage avant-guerre dans le combat contre le fascisme, aide les actions de résistance pendant l'occupation, se lie en 1944 avec Pierre-André Benoit et écrit un nouveau roman Le visage de Senlis, qui paraîtra en 1947. Willem Sandberg lui demande en 1946 de collaborer à l'exposition qu'il consacre au Stedelijk Museum d'Amsterdam à Piet Mondrian, décédé en 1944 à New York.

215

Michel SEUPHOR
(1901-1999)

L'ETE EN NOUVELLE ZELANDE, 1953

Encre et collages sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, L'été en Nouvelle-Zélande, août 53»
37 x 54 cm (14,43 x 21,06 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

600 / 800 €

216

Michel SEUPHOR
(1901-1999)

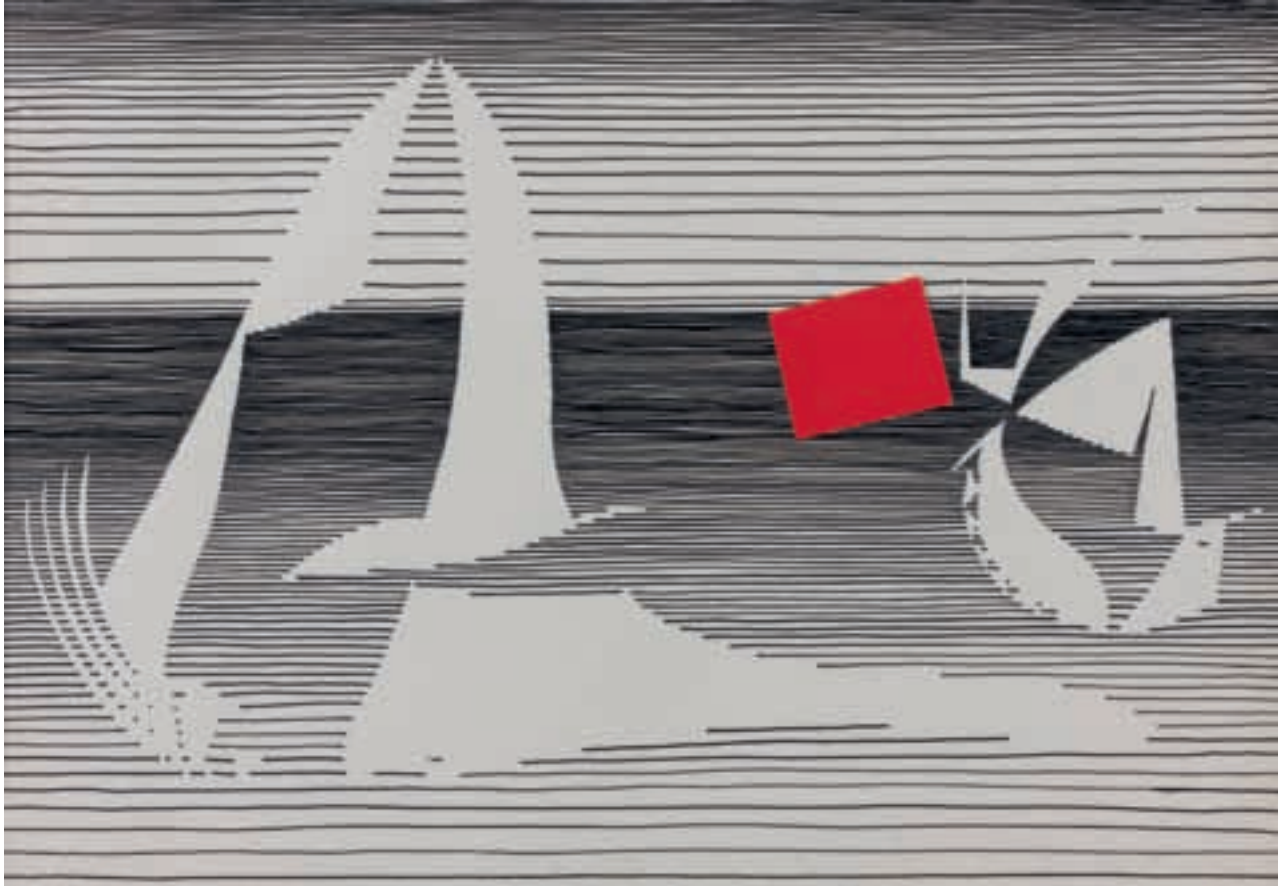
LUMIERES, 1952

Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, lumières, II 52»
56 x 38 cm (21,84 x 14,82 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

600 / 800 €

215



216



Ensemble de 40 œuvres provenant de la succession Michel Seuphor

Michel Seuphor sera de retour à Paris en 1948. Il va publier pour la Galerie Maeght un important ouvrage *L'art abstrait ses origines ses premiers maîtres*, qui sera suivi en 1949 d'une exposition en deux volets, organisée avec Louis Clayeux et sous le patronage d'Andry-Farcy, le conservateur du Musée de Grenoble. Michel Seuphor commence alors la troisième partie de sa vie, où il va poursuivre une intense activité de critique d'art, publiant des préfaces, organisant des expositions, en particulier à la Galerie des 2 Îles dont il dirige la programmation. Il collabore à la revue *Art d'aujourd'hui*, à l'instar de Léon Degand et se trouve engagé dans la défense de l'art abstrait, en particulier contre Charles Estienne. Il aide alors de nombreux jeunes artistes à leurs débuts, comme Aurelie Nemours. Parallèlement, il commence à dessiner, et produit des compositions de plus en plus élaborées dans un style qui lui est propre et qu'il nomme « dessin à lacunes » ; cette activité dans laquelle il s'engage totalement au début des années 50, va être reconnue par des expositions, des commandes à la Manufacture de Sèvres, à celle des Gobelins, des achats par des collectionneurs et des musées.

C'est en 1956 que paraît sa monographie sur Piet Mondrian, à laquelle il travaillait depuis 1950 et qui va fixer pour longtemps une certaine image de l'artiste, grand esprit mais personnage distant, solitaire et isolé. À la suite de cet ouvrage majeur, viennent les livres de référence : en 1957, le remarquable et très utile *Dictionnaire de la peinture abstraite*, à la parution duquel il organise à la Galerie Creuze une exposition « 50 ans de peinture abstraite ». Ce travail de fond, inattendu pour un poète et artiste qui se consacre à la critique d'art, est suivi par *La sculpture de ce siècle* en 1957, remarquable essai historique, suivi d'un dictionnaire. Tout en collaborant aux revues *L'Œil* et *Quadrum*, il publie en 1962 sa première histoire

217
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

GAMMES (HOMMAGE A BACH), 1953
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, gammes (hommage à Bach), sept. 53»
54 x 37,50 cm (21,06 x 14,63 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

600 / 800 €

218
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

LE CERCLE ET LE CARRE, 1953
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Le cercle et le carré (voir conférence faite à Lodz) mars 53»
54 x 37,50 cm (21,06 x 14,63 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

600 / 800 €

de l'art abstrait *La peinture abstraite sa genèse son expansion* qui comptera beaucoup, puis en 1965 *Le style et le cri*, une suite d'essais sur l'art du XX^e siècle, dans lesquels il fait part de sa réflexion sur la forme, de ses questionnements sur le sens et de ses considérations morales. Michel Seuphor participe en 1969 à l'organisation de la première exposition consacrée par les musées français à Piet Mondrian à l'Orangerie. Son dernier et important ouvrage moins rédigé qu'abondamment illustré, *L'art abstrait*, paraît en quatre volumes entre

219
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

LE PEIGNE DU CIEL, 1955
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, le peigne du ciel, 19 III 55»
54 x 37,50 cm (21,06 x 14,63 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

600 / 800 €

220
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

ARCHEOLOGIES, 1955
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, archéologies, 15 déc 55»
54 x 37 cm (21,06 x 14,43 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

600 / 800 €

1971 et 1974, en collaboration avec Michel Ragon pour les tomes 3 et 4. Comme une apothéose, une exposition rétrospective retraçant l'ensemble de ses activités, accompagné d'un important catalogue, est organisée au Gemeentemuseum de La Haye et au Centre Georges-Pompidou en 1977. Celle-ci sera accompagnée d'une donation de 16 œuvres de sa collection personnelle au Musée national d'art moderne en 1977. Michel Seuphor disparaît en février 1999 à l'âge de 97 ans.

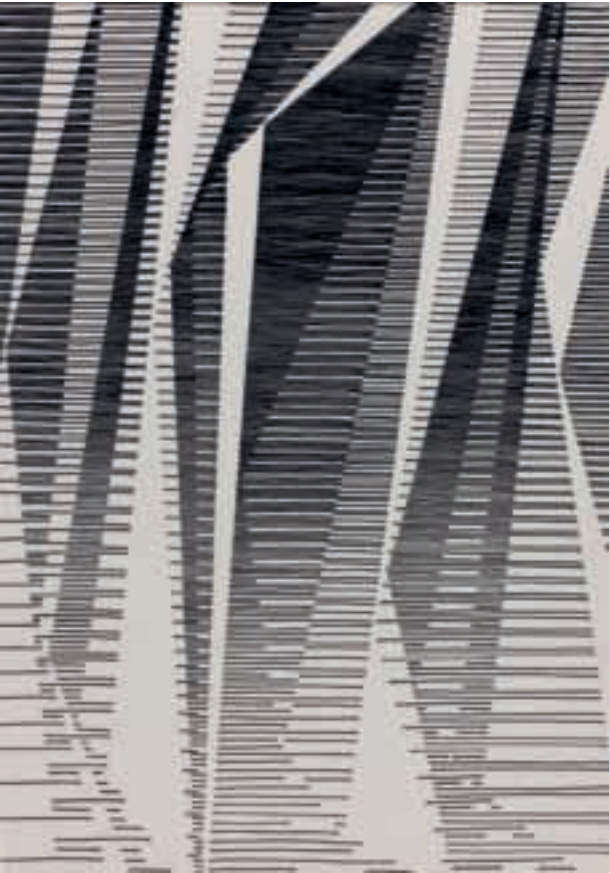


Michel Seuphor dessinant un projet de tapisserie en 1958

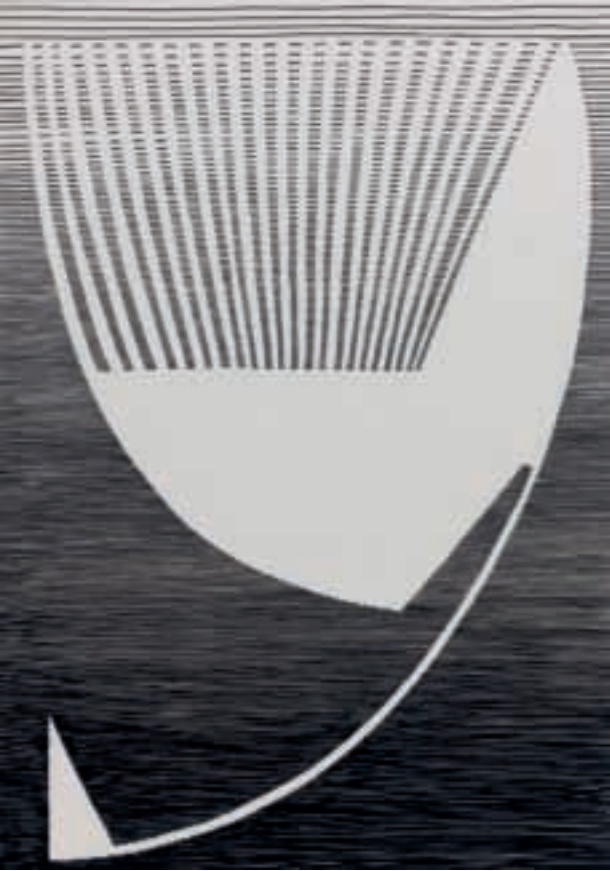


Exposition Michel Seuphor à la galerie Denise René, mars-avril 1963

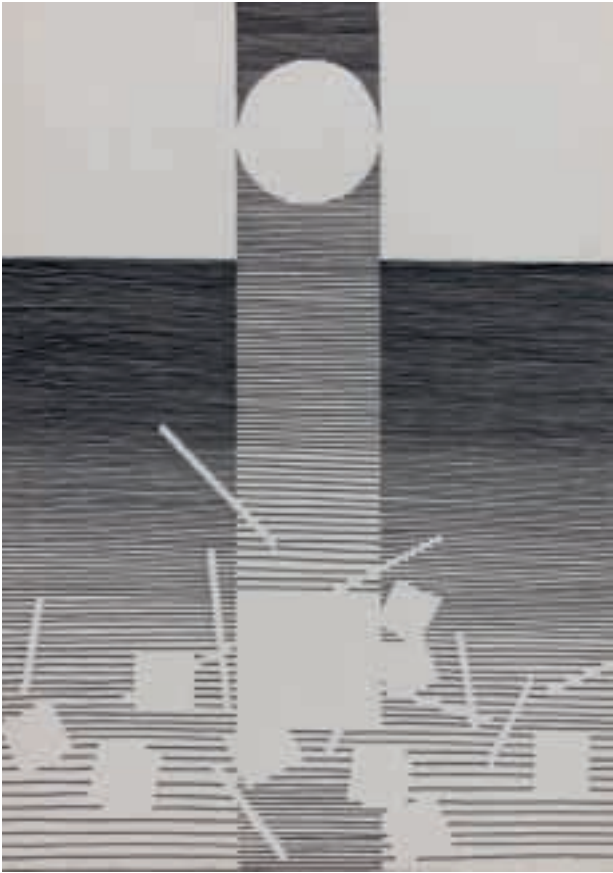
217



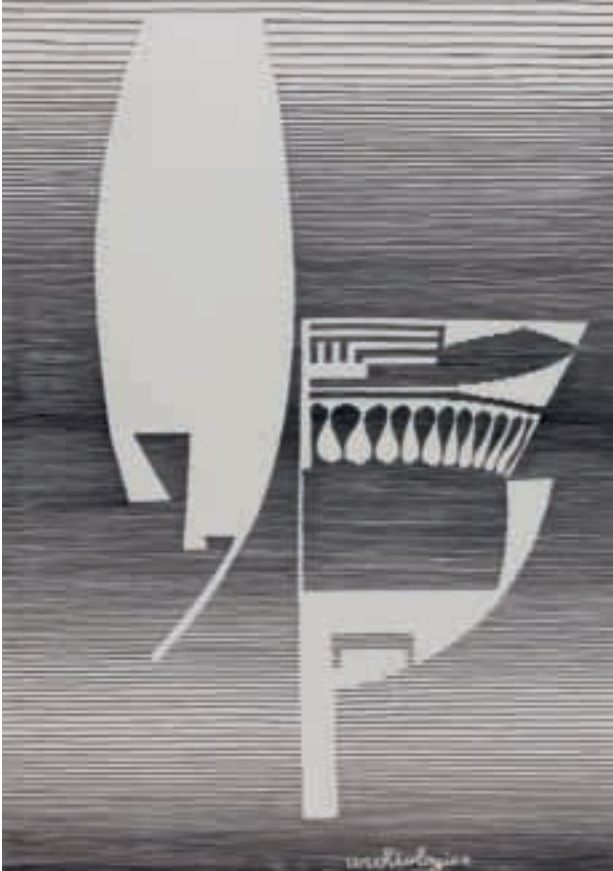
219



218



220



Ensemble de 40 œuvres provenant de la succession Michel Seuphor

221
Pas de lot

222
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
JE LEVE LE PTIT DOIGT ET VOILA CE QUI ARRIVE, 1962
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, je lève le petit doigt et voilà ce qui arrive, 13 nov 62»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

223
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
LA HAUTE SCIENCE SE PROMENE, 1967
Encre sur papier jaune
signé, titré et daté au dos «Seuphor, La haute science se promène, 3 janv. 1967»
65 x 50 cm (25,35 x 19,50 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
800 / 1 200 €

224
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
LOFTY, 1965
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, lofty, 2 févr. 65»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

225
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
ERASME OU LA SOUPLE CONDUITE, 1963
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Erasme ou la souple conduite, 27 avril 1963»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

Il faut revenir sur son travail artistique, original dans sa forme et son fond comme dans sa technique et dont 40 oeuvres sont pour la première fois mises en vente publique en provenance de sa succession. Michel Seuphor a exclusivement pratiqué le dessin à la plume et à l'encre de Chine, parfois enrichi de collages, sur des grandes feuilles de papier Canson généralement de format Raisin. Quand il fréquentait Mondrian, il avait cherché à pratiquer la peinture en réalisant quelques compositions à

la gouache dans l'esprit du néoplasticisme, ainsi que des collages d'inspiration plus dadaïste. Sans persévérer. Il a commencé l'exercice du dessin à la fin des années 40 de façon occasionnelle, en travaillant le trait, en utilisant des lignes continues, à l'exclusion de toute hachure et en rejetant le modelé, pour se forger sa manière qu'il a qualifiée de « dessin à lacunes ». Le principe consiste à couvrir la surface de lignes horizontales parallèles toujours de la même épaisseur, mais de façon à jouer sur les espacements qui peuvent être plus ou moins larges. Selon la densité de ces lignes, le résultat peut suggérer des effets de profondeur ou de mouvement, de clair- obscur ou traduire un plan. Des formes géométriques en réserve, lignes droites, lignes courbes, barres, disques, rectangles, carrés, triangles ou de contours plus indéterminés, sont en même temps installées, toujours situées dans le plan. L'image vient du contraste entre le fond et les formes d'une grande variété et de la complexité plus ou moins grande de leur arrangement. L e trait est dessiné à main levée avec une grande régularité au moyen d'une plume-palette (une plume avec un réservoir d'encre), l'artiste travaillant à l'horizontale sur sa table et en s'aidant d'un guide. Les feuilles de papier sont blanches, parfois de couleur bleue ou jaune (*La haute science se promène – en vers – dans le petit et le grand véhicule*, 1967, n° 223) et peuvent comporter des éléments collés de papier de couleur qui apparaissent soit comme forme (un carré de couleur rouge dans *L'été en Nouvelle Zélande* de 1953, n° 215), soit comme variation du fond (*Jonglerie*, 1974, n° 247). Parfois le titre fait partie de l'œuvre (*Archéologie*, 1955) et se trouve écrit en réserve (n° 220), parfois il est écrit à la main (*V comme valse*, 1971, n° 228). Les compositions sont variées, tantôt abstraites (*Les angles droits sollicitent*, 1977, n° 253), tantôt allusives (Le rêve de Descartes : sauterelle, 1977, n° 252), jouent de formes multiples qui se composent avec le fond (*La pêche du poisson-lumière*, 1975, n° 248), rappellent la mer, suggèrent l'horizon, montrent un soleil ou la lune (*La notte, la luce, il mare, noi*, 1971, n° 227), affirment des axes (*1 cercle, 3 carrés, 28 rectangles, 28 triangles*, 1975, n° 244) ou mettent l'accent sur la dispersion (*Constellation avec l'alliance*, 1974, n° 239). Des compositions comme Le peigne du ciel (1955, n° 219), *Les dentelles aiment le bal*, 1972, n° 232), par leur fantaisie, montrent la variété de l'inspiration de l'artiste dans l'invention des images et la création d'un monde qui se montre plus proche de la fantaisie de Jean Arp que de la morale de Piet Mondrian. Son style n'est pas sans présenter de rapport avec les œuvres de Hans Erni du milieu des années 30 avec leurs formes organiques et leurs modulations de même qu'avec les stries verticales dont sont constitués les tableaux d'Adolf Fleischmann. Avec des moyens simples, une technique limitée, Michel Seuphor a su créer un univers peuplé de formes poétiques qui témoignent d'une vision personnelle.

Serge Lemoine

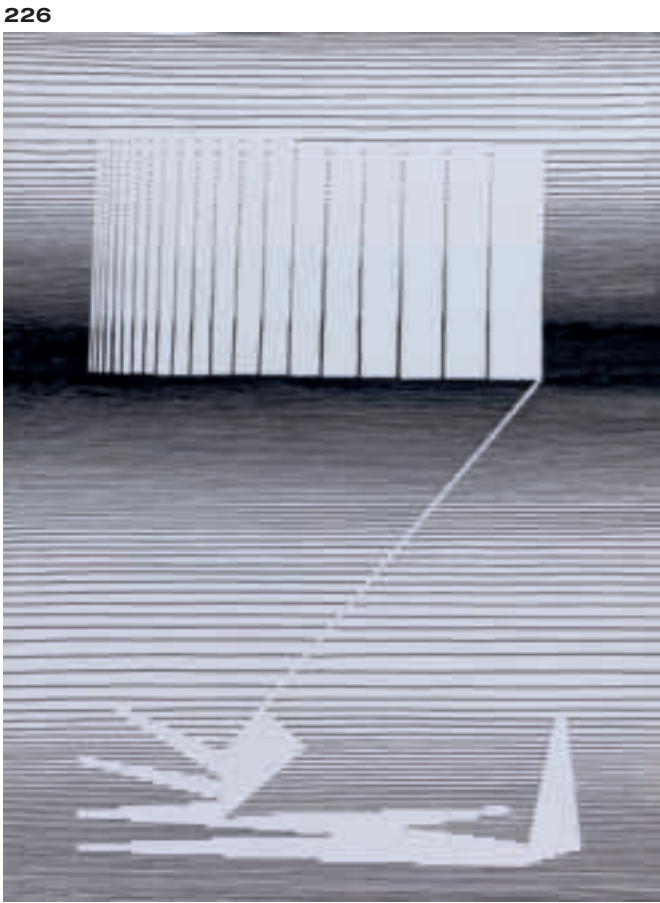


Michel Seuphor en 1968 photographié par Hans Hartung.

© Succession Seuphor

226
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
RAPPORT, 1968
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Rapport, 5
avril 68»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)
Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

227
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
LA NOTTE, LA LUCE, IL MARE, NOI, 1971
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, la notte, la
luce, il mare, noi, 2 IV 71»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)
Provenance :
Succession Michel Seuphor
900 / 1 300 €



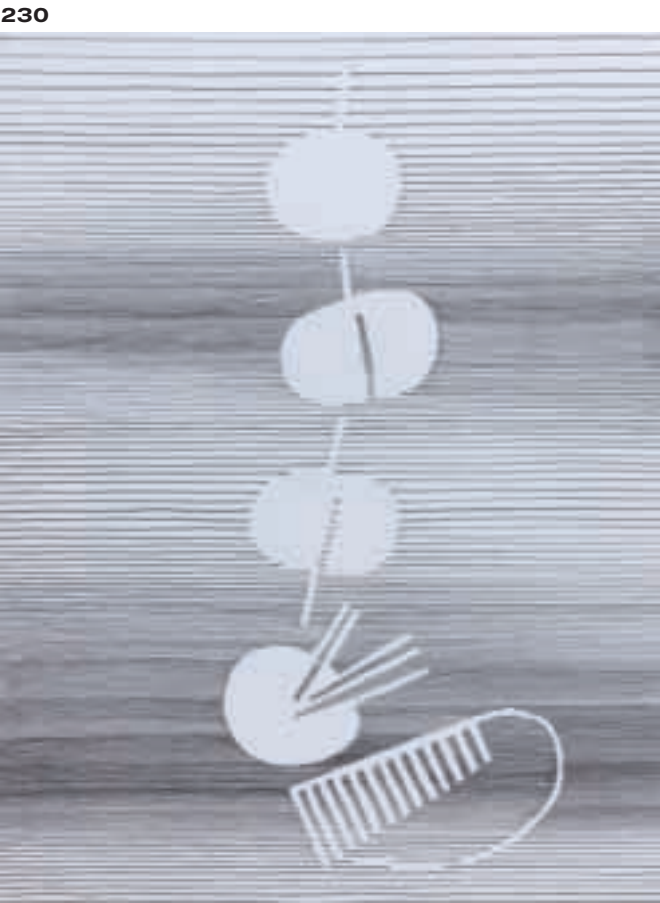
228
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
V COMME VALSE, 1971
Encre sur papier
titré en bas à droite «V comme valse», signé, titré
et daté au dos «Seuphor, V comme valse, 30 juill.
71»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)
Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

229
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
JEU SUR BANC D'ESSAI, 1971
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, jeu sur banc
d'essai, 23 juin 71»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)
Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €



230
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
SEQUENCE, 1971
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Sequence, 13
sept 71»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)
Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

231
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
AVEC L'EQUERRE, 1972
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, avec
l'équerre, 4 oct-72»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)
Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €



232
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

LES DENTELLES AIMENT LE BAL, 1972
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, les dentelles
aiment le bal, 25-sept-72»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

700 / 900 €

233
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

BAROQUINAGE, 1972
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, baroquinage,
26 VI 72»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

700 / 900 €

234
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

HYMNE A DEUX SOLEILS, 1972
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, hymne à
deux soleils, 23-mai-72»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

900 / 1 300 €

235
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

CALME ET CAPRICIEUX, 1972
Encre et collage sur carton
signé, titré et daté au dos «Seuphor, calme et
capicieux, 23 août 72»
76 x 53 cm (29,64 x 20,67 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

1 000 / 1 500 €

236
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

PORTE POUR RIEN, 1972
Encre sur carton jaune
signé, titré et daté au dos «Seuphor, porte pour
rien, 20 mars 72»
52 x 74 cm (20,28 x 28,86 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor

800 / 1 200 €

237
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

DIALECTIQUE DU OUI ET DU NON, 1973
Encre sur papier jaune
signé, titré et daté au dos «Seuphor, dialectique
du oui et du non, 1 déc. 73»
64,50 x 50 cm (25,16 x 19,50 in.)

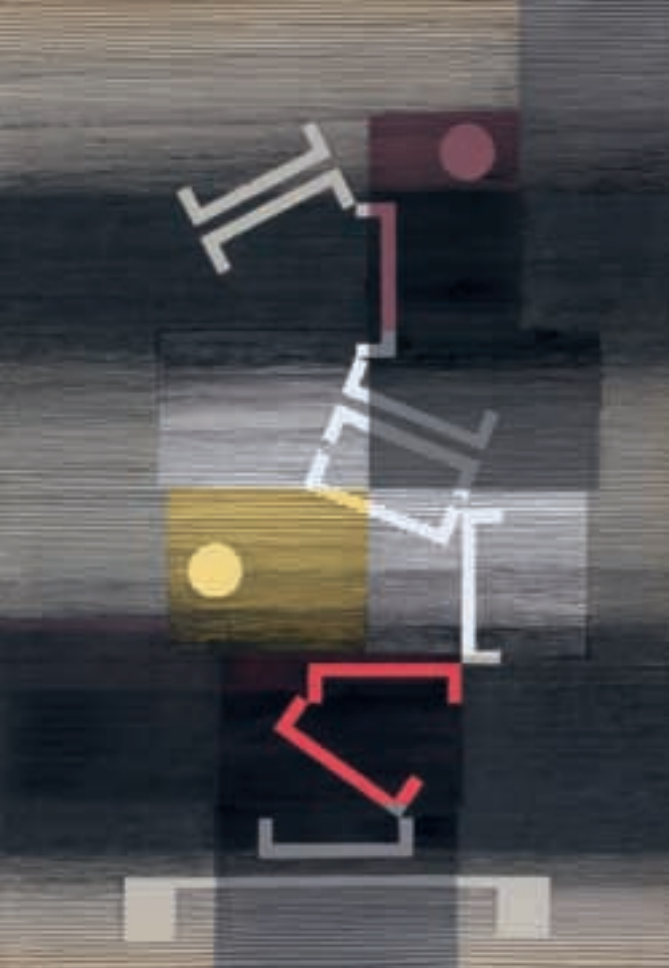
Provenance :
Succession Michel Seuphor

800 / 1 200 €

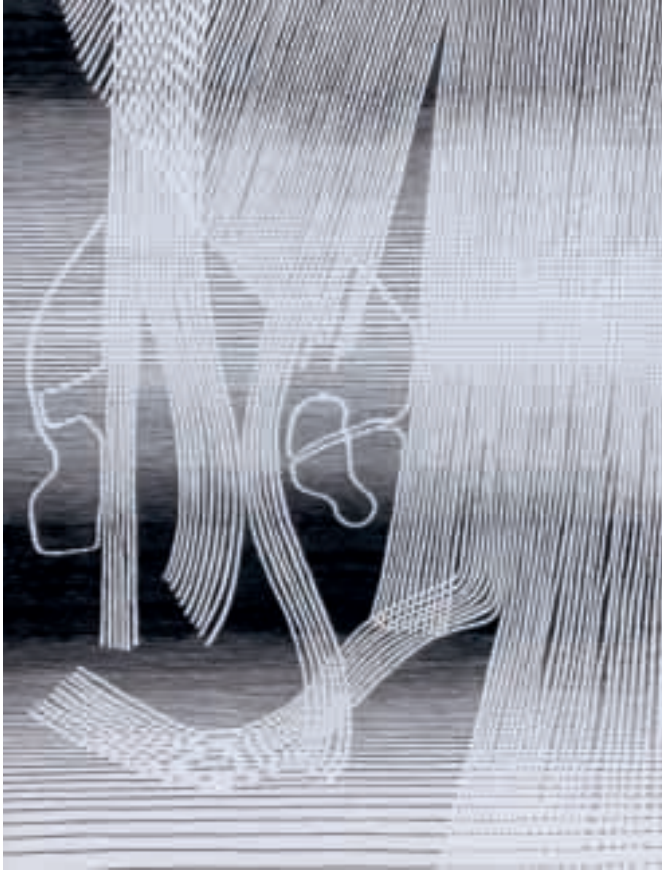
234



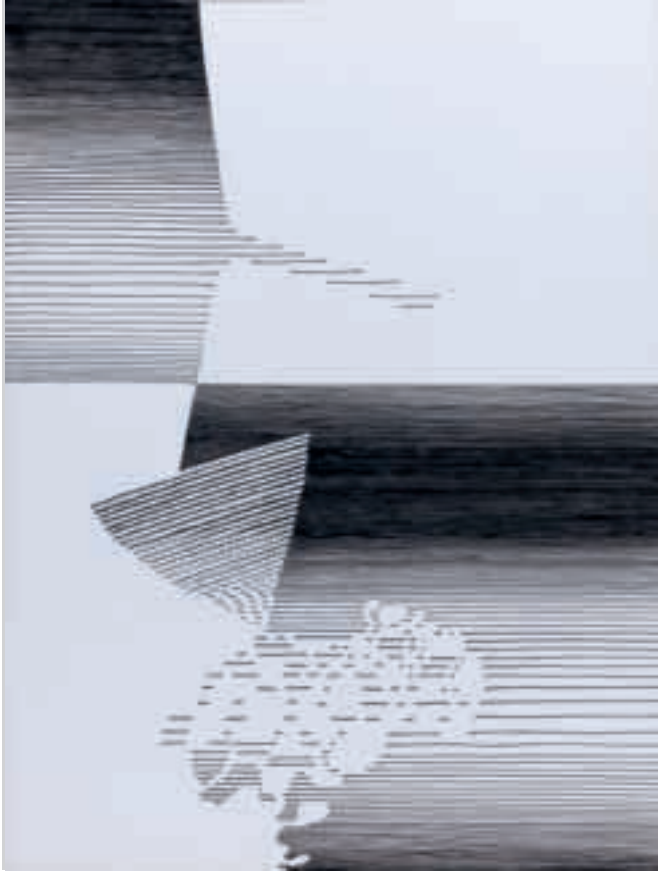
235



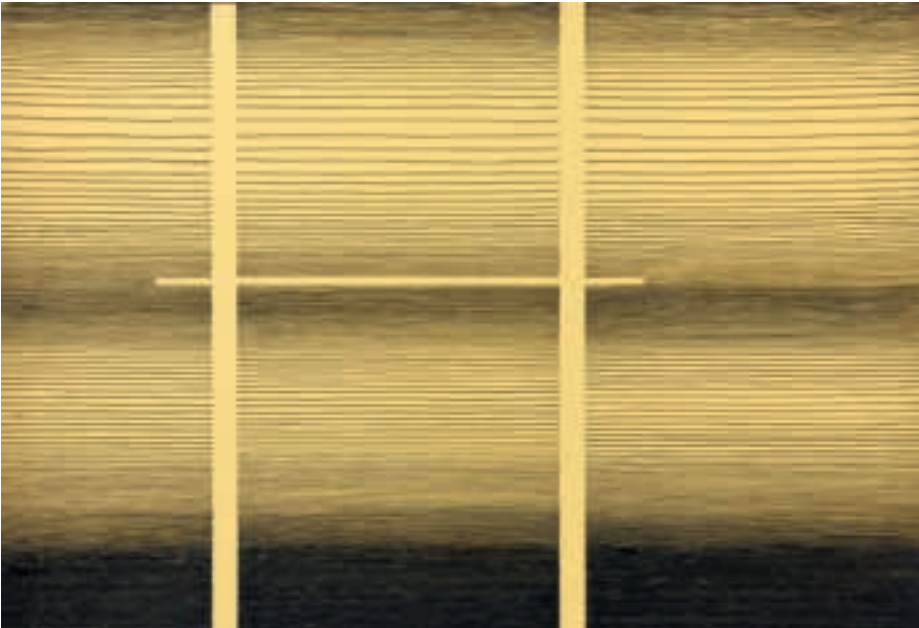
232



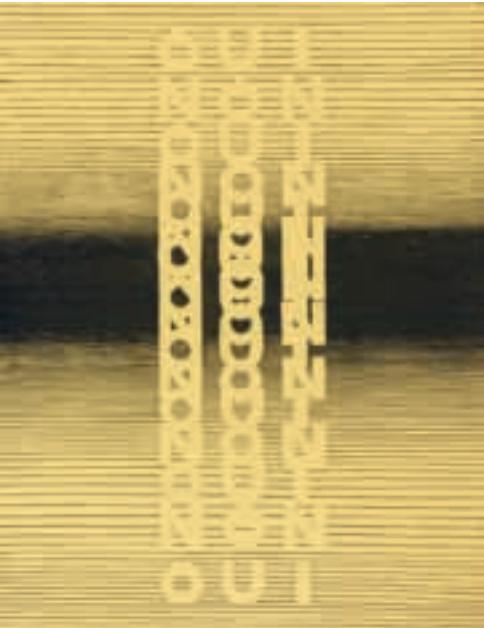
233



236



237



238
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

ETOILE EN VISITE, 1974
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, etoile en
visite, 24 XII 74»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

239
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

CONSTELLATION AVEC L'ALLIANCE, 1974
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, constellation
avec l'alliance, 20 août 74»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

240
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
PRELUDE A L'APRES-MIDI D'UN FAUNE,
1973
Encre et collage sur carton
signé, titré et daté au dos «Seuphor, prélude à
l'après-midi d'un faune, 30 avril 73»
52 x 74,50 cm (20,28 x 29,06 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
1 000 / 1 500 €

241
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

VEGETAL NOCTURNE, 1973
Encre et collage sur papier bleu
signé, titré et daté au dos «Seuphor, végétal
nocturne, 28 juill. 73»
65 x 50 cm (25,35 x 19,50 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
800 / 1 200 €

242
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
UN CHANT DE PAIX EN ISRAEL, 1974
Encre sur quatre feuilles de papier
chacun signé, titré et daté au dos «Seuphor, un
chant de paix en Israël, 6, 7, 8 mars 74»
oeuvre en quatre parties
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

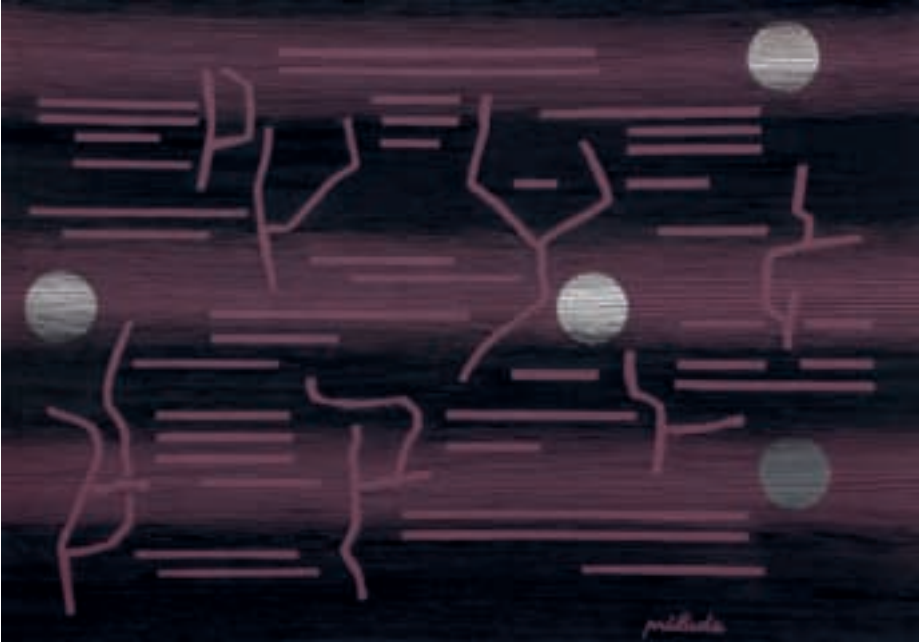
Provenance :
Succession Michel Seuphor
2 000 / 3 000 €

242A
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

COMPOSITION, 1954
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, composition,
Février 54»
37,50 x 54 cm (14,63 x 21,06 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
Exposition :
Vienne
600 / 800 €

240



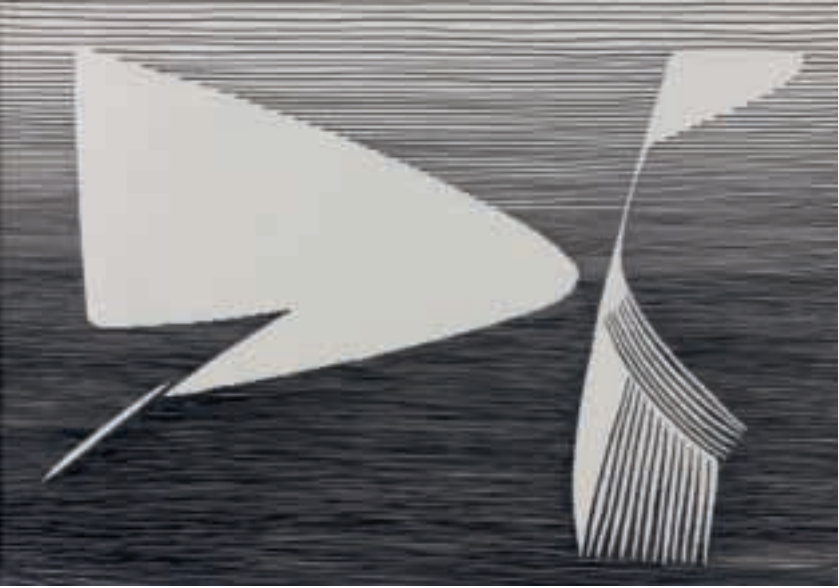
241



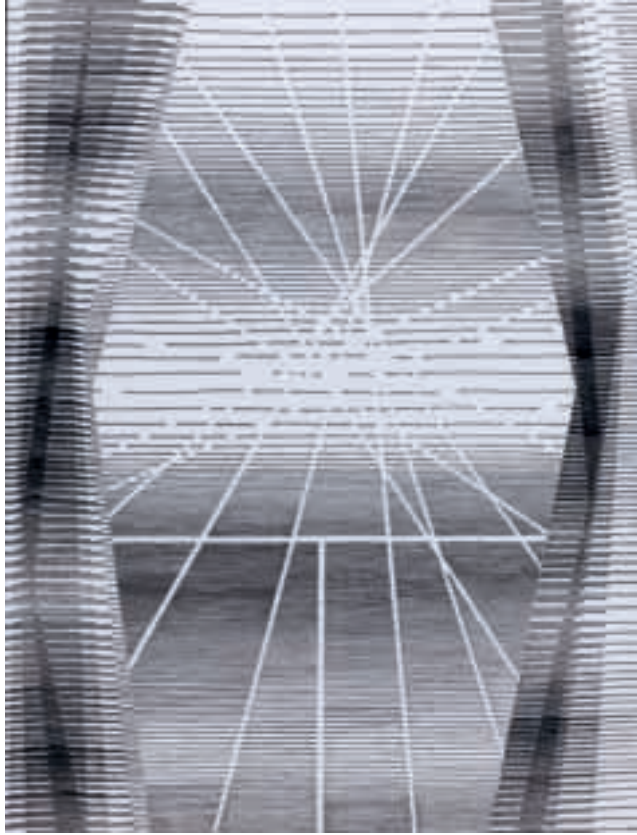
242



242A



238



239



243
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

CONCERT DE LIGNES, 1975
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, concert de
lignes, 10-nov-75»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

244
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

**1 CERCLE, 3 CARRES, 28 RECTANGLES, 28
TRIANGLES, 1975**
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, 1 cercle, 3
carrés, 28 rectangles, 28 triangles, 19 août 75»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

245
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

UN CHANT D'HOMME, 1975
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, un chant
d'homme, 23 oct. 75»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

246
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
PETIT PRELUDE AU BONHEUR, 1975
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, petit prélude
au bonheu, 8 août 75»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
900 / 1 300 €

247
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
JONGLERIE, 1974
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, jonglerie, 31
juill. 74»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

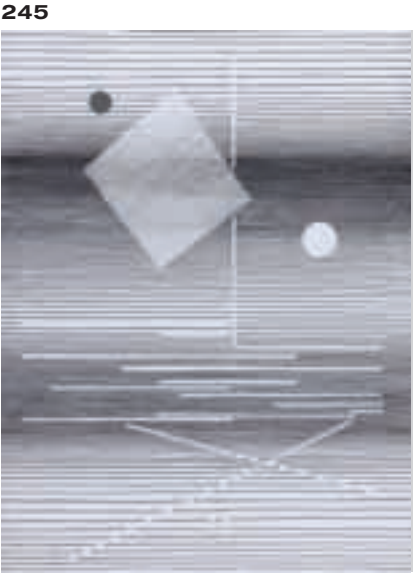
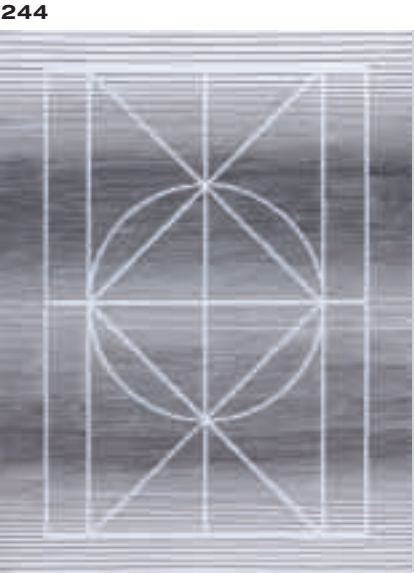
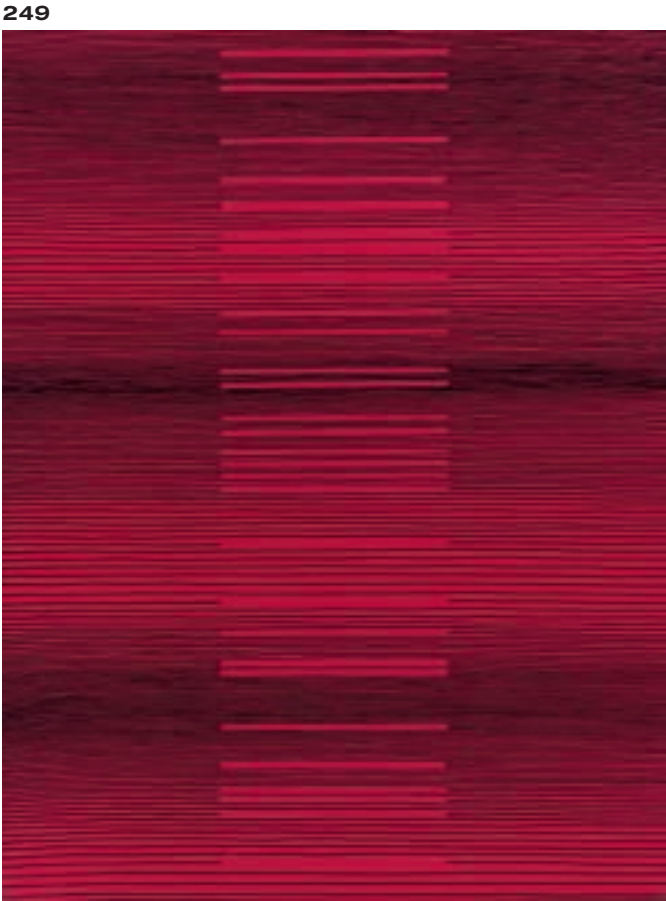
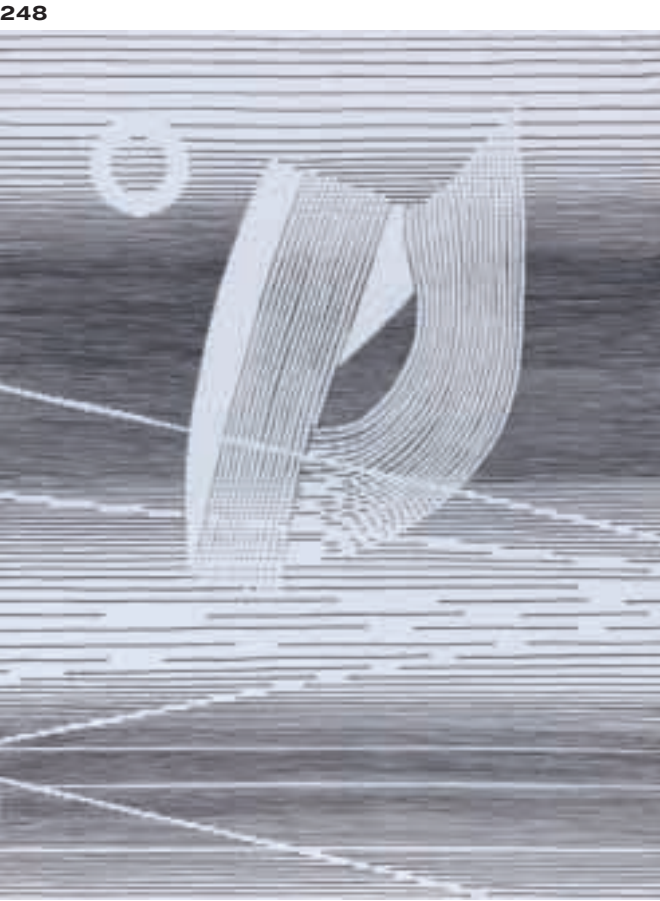
Provenance :
Succession Michel Seuphor
800 / 1 200 €

248
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
LA PECHE DU POISSON LUMIERE, 1975
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, la pêche du
poisson lumière, 11 déc. 75»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

249
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
**30 ECHELONS DANS UN TIERS DE L'ESPACE,
1975**
Encre sur papier rouge
signé, titré et daté au dos «Seuphor, 30 échelons
dans 1/3 de l'espace, 31 AOUT 75»
65 x 50 cm (25,35 x 19,50 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
800 / 1 200 €



250
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

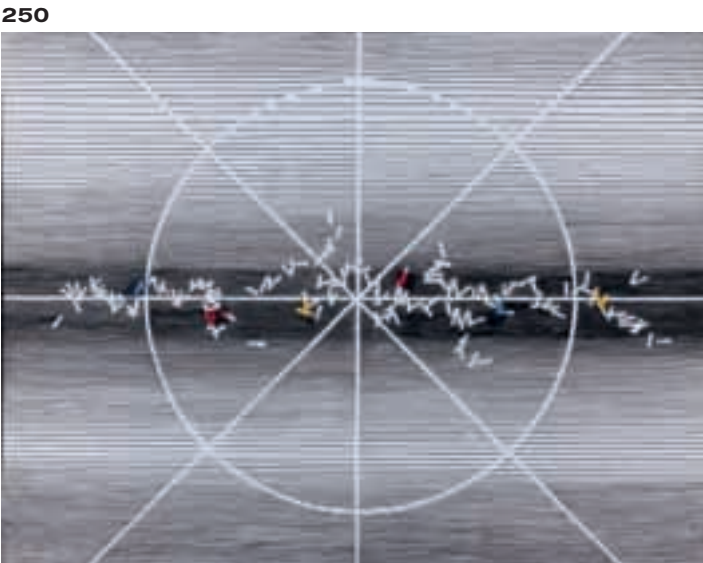
TELLUS, 1977
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Tellus, 22
oct. 77»
51 x 67 cm (19,89 x 26,13 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
900 / 1 300 €

251
Michel SEUPHOR
(1901-1999)

SONATE EN BLANC ET NOIR, 1977
Encre sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Sonate en
blanc et noir, 19 mai 77»
51 x 67 cm (19,89 x 26,13 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

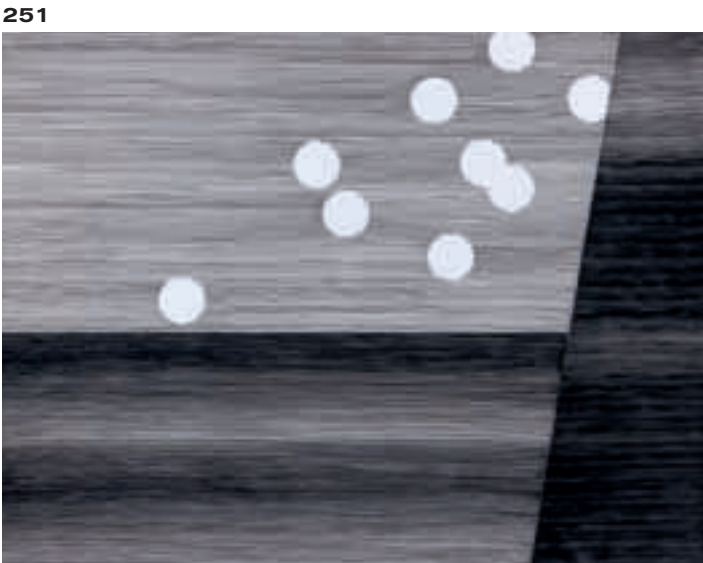


252
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
LE REVE DE DESCARTES : SAUTERELLE, 1977
Encre sur papier jaune
signé, titré et daté au dos «Seuphor, Le rêve de
Descartes: sauterelle, 28 sept 77»
50 x 65 cm (19,50 x 25,35 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
700 / 900 €

253
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
LES ANGLES DROITS SOLLICITENT, 1977
Encre sur papier rouge
signé, titré et daté au dos «Seuphor, les angles
droits sollicitent, 10 août 77»
65 x 50 cm (25,35 x 19,50 in.)

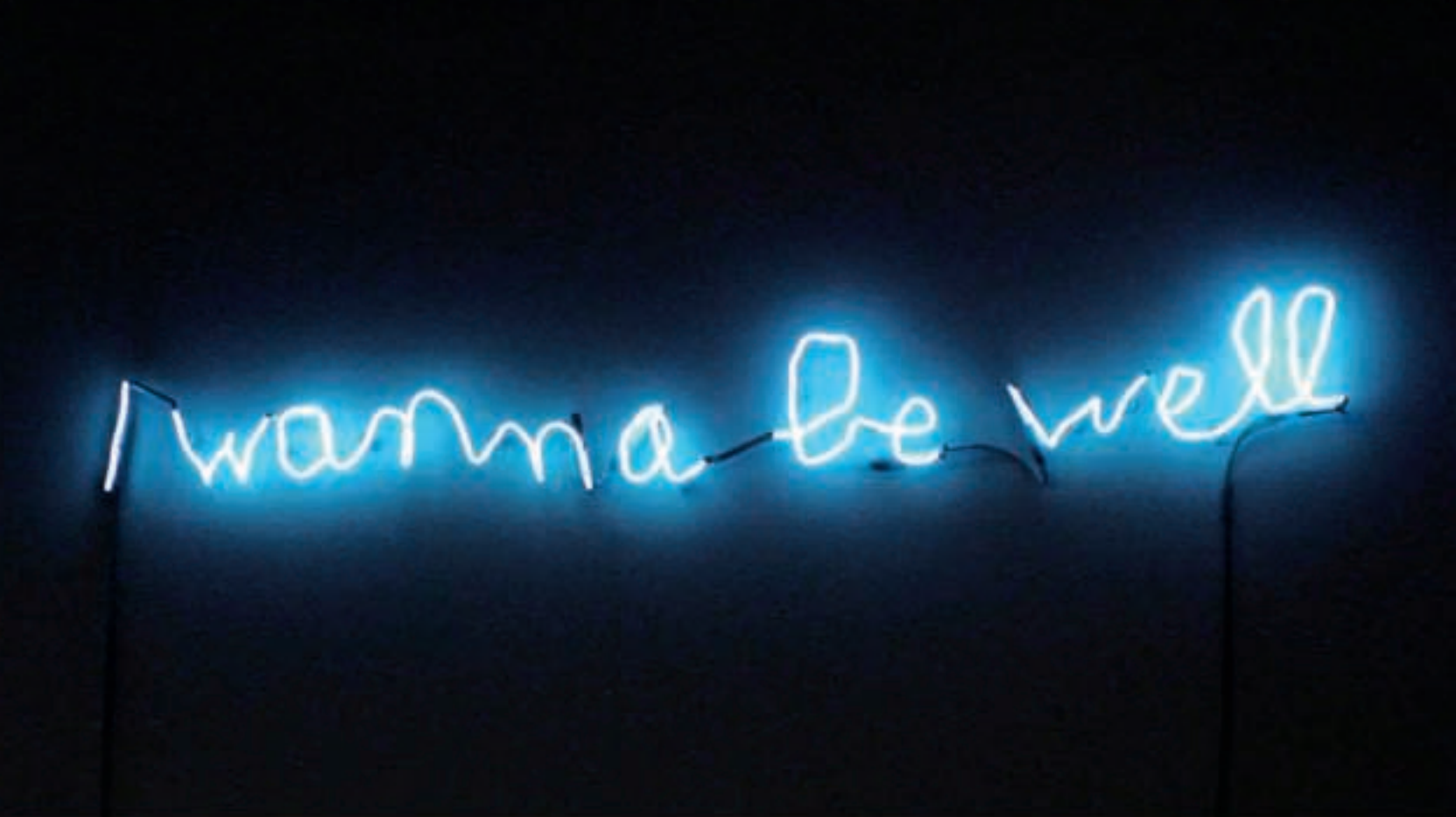
Provenance :
Succession Michel Seuphor
800 / 1 200 €



254
Michel SEUPHOR
(1901-1999)
FANTASIE ESTIVALE, 1977
Encre et collage sur papier
signé, titré et daté au dos «Seuphor, fantaisie
estivale, 2 juill 77»
67 x 51 cm (26,13 x 19,89 in.)

Provenance :
Succession Michel Seuphor
900 / 1 300 €





CLAUDE LÉVÊQUE (né en 1951), I WANNA BE WELL, 2010. Néon blanc, Courtesy the artist and Kamel Mounzer, Paris, 15 x 141 cm

SÉQUENCEUR #1 CONTEMPORAIN

VENTE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-LOUIS POUR LA RECHERCHE SUR LES LEUCÉMIES

MARDI 17 MAI 2011 À 20H
HÔTEL MARCEL DASSAULT • 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES • PARIS VIII^e

Adam Adach	Claude Closky	Païrice Hamel	Olivier Mossot	Adrian Schiess	Exposition publique : lundi 16 et mardi 17 mai de 11h à 19h
Yann Arthus-Bertrand,	Juha Cornu	Bernald-Arnaud	Côme Mosta-Heirt	Luc Schuhmacher	
Martine Aballéa	Marc Couturier	Hippolyte Heutgen	Marylène Negré	Fraack Seurti	Contact : Arnaud Oliven +33 (0)1 42 99 16 28 aoliven@artcurial.com
Saâdane Afif	Christophe Cusin	Yuko Higaki	Stefan Nikolaev	Alain Séchan	
Pierre Ardoucia	Stéphane Dafflon	Thomas Hirschhorn	Yan Pei-Ming	Maliek Sidibi	
Elisabeth Ballet	Jaqueline Dauriac	Fabrice Hyber	Romain Pellas	Kristina Solomonakha	
Cécile Bari	Krijn de Koning	Claire-Jeanne Jézéquel	Dominique Perrault	Sylvain Sergain	
Éric Baudart	Odile Derq	Véronique Joumart	François Perrodin	Nathalie Talec	
Maricks Benettil	Marceline Delbecq	Nathalie Janod-Pussard	Pascal Pinard	Patrick Tosani	
Jean-Pierre Bertrand	Martine Diemer	Vincent Lamoignon	Christiane Pouley	Didier Tremet	
Karina Bisch	Noël Dolla	Isabelle Lartault	Éric Poutevin	Felice Varini	
Étienne Bossut	Jeanluc Douzenel	Bertrand Lavier	Ghislaine Portalis	Xavier Veilhan	
Simon Boudvin	Vincent Dulon	Ange Leclia	Philippe Rametie	Michel Verjux	
Anne Bréjeant	Éric Duyckaerts	Natasha Lesneur	Hughes Reip	Jacques Vieille	
Daniel Baren	Ernest T	Claude Lévéque	Evariste Richer	Jean-Luc Vilmoth	
Roni Barri	Anne Ferrer	Didier Marcel	Jean-Jacques Ruillier	Kees Visser	
Philippe Cazal	Jacques Fournel	Cyrille Martin	Claude Rutault	Makhi Xenakis	
Laurant Chambert	Fraack Gérard	Philippe Mayaux	Benjamin Schatier	Raphaël Zarka	
Nicolas Chardon	Philippe Gronon	Mathieu Mercier	Sarkis		
Miguel Chevalier	Nicolas Guet	François Morellet	Pierre Savatier		

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F. TAJAN

CATALOGUE EN LIGNE: WWW.ARTCURIAL.COM

Stockage et enlèvement des lots
Storage & collection of purchases

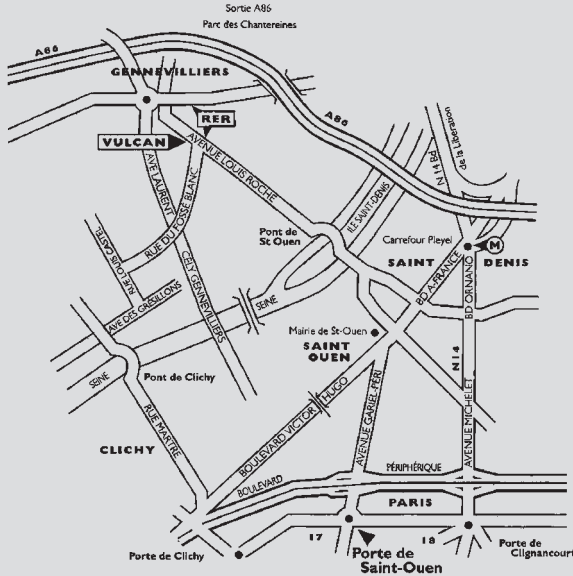
Tél.: +33 (0)1 42 99 20 46 — Fax: +33 (0)1 42 99 20 22 — stockage@artcurial.com
Il est conseillé de prévenir par courrier électronique, téléphone ou fax, le département stockage de la date désirée de retrait d'un lot.
Please advise our storage department by email, telephone or fax of the date when your lot(s) will be collected.

Tableaux et objets d'art
Pictures & Works of Art

Vous pouvez retirer vos achats
au magasinage de l'Hôtel Marcel Dassault
(rez-de-jardin), soit à la fin de la vente,
soit les jours suivants :
lundi au vendredi: de 9h30 à 18h
(stockage gracieux les 15 jours suivant
la date de vente)

*Purchased lots may be collected from
the storage at the Hôtel Marcel Dassault
(garden level) either after the sale,
or from Monday to Friday from
9:30 am to 6 pm
(storage is free of charge for a fortnight
after the sale)*

Mobilier et pièces volumineuses
Furniture & bulky objects



• Les meubles et pièces volumineuses
ne pourront pas être enlevés chez Artcurial
Les meubles et pièces volumineuses seront
entreposés dans les locaux de

• *All furniture and bulky objects
may not be collected at Artcurial Furniture
and bulky objects will be stored at the*

Vulcan Fret Services :
Lundi au jeudi : de 9h à 12h
et de 14h30 à 16h30
Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 15h30
135 rue du Fossé Blanc. 92230 Gennevilliers

Contact : Ronan Massart,
ronan.massart@vulcan-france.com
Tél. : +33 (0)1 41 47 94 11
Fax : +33 (0)1 41 47 94 01

- Stockage gracieux les 15 jours suivant la date de vente. Passé ce délai, des frais de stockage vous seront facturés par Vulcan Fret Services
- Pour tout entreposage supérieur à 45 jours, un devis peut vous être adressé sur demande.
- Pour toute expédition de vos lots, Vulcan Fret Services se tient à votre disposition pour vous établir un devis.
- L'enlèvement des lots achetés ne peut pas être effectué avant le 4^e jour qui suit la date de vente.

Vulcan Fret Services warehouse :
Monday to thursday : 9am – 12am
and 2:30pm – 4:30pm
Friday : 9am – 12am and 2pm – 3:30pm
135 rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers

Contact : Ronan Massart,
ronan.massart@vulcan-france.com
Tel: +33 (0)1 41 47 94 11
Fax: +33 (0)1 41 47 94 01

- *The storage is free of charge for a 15 day period after the date of sale. Thereafter storage costs will be charged by Vulcan Fret Services.*
- *Vulcan Fret Services will be pleased to provide a quote, for any storage over 45 days, upon request.*
- *Vulcan Fret Service can also provide a quote for the shipment of your purchases.*
- *Lots can be collected after the 4th day following the sale's date.*

HÔTEL MARCEL DASSAULT
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. contact@artcurial.com

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS
Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

DIRECTEURS ASSOCIÉS
Violaine de La Brosse-Ferrand
Martin Guesnet
Fabien Naudan
Isabelle Bresset

**ADMINISTRATION
ET GESTION**
Direction : Nicolas Orlowski

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Marie Sanna-Legrand, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**

**Marketing, Communication
et Activités Culturelles :**
Emmanuel Bérard, direction
Morgane Delmas

Comptabilité et administration :
Joséphine Dubois, direction
Sandrine Abdelli, Marion Bégat,
Virginie Boisseau, Marion Carteirac,
Isabelle Chênais, Nicole Frerejean,
Mouna Sekour

Logistique et gestion des stocks :
Denis Chevallier, Philippe Da Silva,
Erwan Hassouni, Joël Laviolette,
Vincent Mauriol, Lal Sellhanadi

Transport et douane :
Marianne Balse, **16 57**

**ORDRES D'ACHAT,
ENCHÈRES
PAR TÉLÉPHONE**
Anne-Sophie Masson, **20 51**
bids@artcurial.com

**ABONNEMENTS
CATALOGUES**
Géraldine de Mortemart, **20 43**

**CONSEILLER SCIENTIFIQUE
et CULTUREL**
Serge Lemoine

**COMMISSAIRES PRISEURS
HABILITÉS**
Francis Briest, François Tajan,
Hervé Poulain, Isabelle Boudot
de La Motte, Isabelle Bresset,
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux,
Matthieu Fournier

**ARTCURIAL TOULOUSE
JACQUES RIVET**
Commissaire-priseur :
Jacques Rivet
8, rue Fermat. 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL DEAUVILLE
Commissaire-priseur :
James Fattori
32, avenue Hocquart de Turtot.
14800 Deauville
t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

**ARTCURIAL LYON
MICHEL RAMBERT**
Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin.
69008 Lyon
t. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

ARTCURIAL HOLDING SA
Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Président :
Francis Briest

Conseil d'Administration :
Nicole Dassault, Michel Pastor,
Francis Briest, Nicolas Orlowski,
Hervé Poulain, Daniel Janicot

Comité de développement Président :
Laurent Dassault

Membres :
S.A. la princesse Zahra Aga Khan,
Francis Briest, Guillaume Dard,
Daniel Janicot, Serge Lemoine,
Delphine Pastor, Michel Pastor,
Bruno Pavlovsky, Hervé Poulain,
François Tajan

DÉPARTEMENTS D'ART

ART MODERNE
Directeur associé :
Violaine de La Brosse-Ferrand

Spécialiste : Bruno Jaubert
**Consultant pour les œuvres
de l'École de Paris, 1905-1939 :**
Nadine Nieszawer
Spécialistes junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Spécialistes junior :
Tatiana Ruiz Sanz
Contacts : Florent Wanecq, **20 63**
Jessica Cavaleiro, **20 08**

ART CONTEMPORAIN
Directeur associé :
Martin Guesnet

Spécialistes : Hugues Sébilleau
Arnaud Oliveux
Spécialiste Italie :
Gioia Sardagna Ferrari
Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Catalogueur :
Florence Latieule, **20 38**
Contact : Sophie Cariguel, **20 04**

ORIENTALISME
Spécialiste : Olivier Berman, **20 67**
Contact : Line David, **16 21**

**ESTAMPES,
LIVRES ILLUSTRÉS
ET MULTIPLES**
Expert :
Isabelle Milsztein
Contact : Charline Roullier, **20 25**

ART DÉCO
Expert : Félix Marciilhac
Spécialiste junior :
Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN
Directeur associé :
Fabien Naudan

Spécialiste junior :
Harold Wilmotte
Contact : Alma Barthélémy, **20 48**

BANDES DESSINÉES
Expert : Éric Leroy, **20 17**
Contact : Lucas Hureau, **20 11**

HISTORIENNE DE L'ART
Marie-Caroline Sainsaulieu

**MOBILIER, OBJETS D'ART
DU XVIII^E ET XIX^E S.**
Directeur associé :
Isabelle Bresset

Céramiques , expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
Cabinet Déchaut-Stetten
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

**TABLEAUX ET DESSINS
ANCIENS ET DU XIX^E S.**
Spécialiste :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Gérard Auguier, Cabinet Turquin
Contact : Elisabeth Bastier, **20 53**

**ÉCOLES ÉTRANGÈRES
DE LA FIN DU XIX^E S.**
Spécialiste : Olivier Berman
Contact : Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

**CURIOSITÉS,
CÉRAMIQUES
ET HAUTE ÉPOQUE**
Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

**SOUVENIRS HISTORIQUES
ET ARMES ANCIENNES**
Expert : Bernard Bruel
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

LIVRES ET MANUSCRITS
Expert : Olivier Devers
Spécialiste junior :
Benoît Puttemans, **16 49**

ART TRIBAL
Expert : Bernard de Grunne
Contact : Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE
Expert : Thierry Portier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

ARCHÉOLOGIE
Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Sophie Peyrache, **20 41**

BIJOUX
Spécialiste : Julie Valade
Expert : Thierry Stetten
Contact : Alexandra Cozon, **20 52**

MONTRES
Expert : Romain Réa
Contact : Julie Valade, **16 41**

**ARTCURIAL MOTORCARS
AUTOMOBILES
DE COLLECTION**
Spécialistes : Matthieu Lamoure
et Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Contact : Iris Hummel, **20 56**

AUTOMOBILIA
Expert : Estelle Prévot-Perry
Contact : Iris Hummel, **20 56**

VINS ET SPIRITUEUX
Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Contact : Marie Calzada
vins@artcurial.com

HERMÈS VINTAGE
Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Contact : Eva-Yoko Gault, **20 15**

VENTES GÉNÉRALISTES
Spécialiste :
Isabelle Boudot de La Motte
Contacts : Juliette Leroy, **20 16**
Élisabeth Telliez, **16 59**

INVENTAIRES
Spécialiste : Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Contact : Inès Sonnevile, **16 55**

Tous les emails des collaborateurs
d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan,
s'écrivent comme suit :
initiale du prénom et nom
@artcurial.com, par exemple :
vdelabrosseferrand@artcurial.com

Les numéros de téléphone
des collaborateurs d'Artcurial
Briest-Poulain-F.Tajan,
se composent comme suit :
+33 1 42 99 xx xx

CONDITIONS GÉNÉRALES D’ACHAT

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000. en cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) les indications données par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) en vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan.

c) le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente.

Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan aura acceptés.

Si Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.

En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

3 – L'exécution de la vente

a) en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :

- de 1 à 15 000 euros: 23 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,265 % et pour les autres catégories, TVA = 4,508 % du prix d'adjudication).
- de 15 001 à 600 000 euros: 20 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 1,1 % et pour les autres catégories, TVA = 3,92 % du prix d'adjudication).
- Au-delà de 600 001 euros: 12 % + TVA au taux en vigueur (pour les livres, TVA = 0,66 % et pour les autres catégories, TVA = 2,35 % du prix d'adjudication).

2) Lots en provenance hors CEE : (indiqués par un ☉).

Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 19,6 % pour les bijoux).

3) les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.

Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces: jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- par chèque ou virement bancaire ;
- par carte de crédit: VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire. Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan serait avérée insuffisante.

d) le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de dépôt du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.

En cas de paiement par chèque, le lot ne sera délivré qu'après encaissement définitif du chèque par Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

c) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan.

5 – Prémption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

En outre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.

Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :

- de 1 à 100 000 euros: 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 % du prix d'adjudication).
- Au-delà de 100 000 euros: 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 % du prix d'adjudication).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) les véhicules précédés d'un astérisque (*) nous ont été confiés par des propriétaires extra-communautaires. les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) Lenlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. la nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

9 – Compétences législative et juridictionnelle

La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.

Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Retrait des lots :

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Artcurial- Briest-Poulain-F.Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

Tous les lots d'une valeur supérieure à 10 000 euros de ce catalogue ont été contrôlés par le ART LOSS REGISTER Ltd.

Banque partenaire :



CONDITIONS OF PURCHASE

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.

In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan acts as the agent of the seller who contracts with the buyer.

The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by salesroom notices or oral indications given at the time of the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates. Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.

The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding

2 – The sale

a) in order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.

Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability / responsibility whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan which have been deemed acceptable.

Should Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) in the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached. The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices. Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale. In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to

designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, the successful bidder will be the bidder who will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.

The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word « adjugé » or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.

No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made. In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance of the sale

a) in addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:

- 1) Lots from the EEC:
 - From 1 to 15 000 euros: 23 % + current VAT (for books, VAT = 1.265% of the hammer price; for other categories, VAT = 4.508% of the hammer price).
 - From 15 001 to 600 000 euros: 20 % + current VAT (for books, VAT = 1.1% of the hammer price; for other categories, VAT = 3.92% of the hammer price).
 - Over 600 001 euros: 12 % + current VAT (for books, VAT = 0.66% of the hammer price; for other categories, VAT = 2.35% of the hammer price).
- 2) Lots from outside the EEC:

(identified by an ○).

In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 19,6% for jewelry).

3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.

An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.

The purchaser will be authorized to pay by the following means:

- in cash : up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.
- By cheque or bank transfer.
- By credit card : VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.

Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.

Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan would prove insufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes. In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.

Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as « procédure de folle enchère ». If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.

In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option :

- interest at the legal rate increased by five points,
 - the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
 - the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after « procédure de folle enchère » if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.
- Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will be able to use video technology. Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan shall bear no liability/ responsibility whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption of the French state

The French state is entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.

The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.

Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment. Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan benefits from a legal exception allowing

them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.

Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.

The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.

In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackets:

- From 1 to 100 000 euros: 16% + current VAT (i.e. 3,13% of the hammer price).
- Over 100 000 euros: 10% + current VAT (i.e.1,96% of the hammer price).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will be restored at the costs and risks of their owner.

8 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

9 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

Every lot with a value higher than € 10 000 of this catalogue was controlled by ART LOSS REGISTER.

Bank:



Ordre d'achat *Absentee Bid Form*

ART CONTEMPORAIN 2
VENTE N°1974 - 1974B

LUNDI 30 MAI À 14H30
PARIS – HÔTEL MARCEL DASSAULT

☐ ORDRE D'ACHAT / *ABSENTEE BID*
☐ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / *TELEPHONE*

TÉLÉPHONE / PHONE: _____

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES À NOUS COMMUNIQUER
REQUIRED BANK REFERENCE:

EXPIRE FIN / EXPIRATION DATE:

[illegible]

PRÉNOM / FIRST NAME

ADRESSE / ADDRESS

TÉLÉPHONE / PHONE

FAX _____

EMAIL

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES
DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR
POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDICUÉES EN EUROS,
LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT
PAS LES FRAIS LÉGAUX).

I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED
IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION
TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS
INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYER'S PREMIUM AND TAXES)

[illegible]

LES ORDRES D'ACHAT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR
AU MOINS 24 HEURES AVANT LA VENTE.

TO ALLOW TIME FOR PROCESSING, ABSENTEE BIDS SHOULD BE RECEIVED AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE SALE BEGINS.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE

À RENVOYER / PLEASE MAIL TO:

ARTCURIAL-BRIEST-POULAIN-F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS.

FAX: +33 (0)1 42 99 20 60